

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021**

**N° 2021-066**

**Ressources humaines – Mise à jour du tableau des  
effectifs – Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Eric DODET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 20

**Excusés :**

Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Christiane BRESSION

**Pouvoirs :**

Valérie LABOUACHRA à Marie-Françoise QUERE  
Joël GIRARD à Frédéric CUILLERIER  
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT  
Sébastien GALERON à Pascal FOULON

**Secrétaire auxiliaire :** Célia VALERO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel (départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

### Filière administrative

#### **Création**

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe (titulaire)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs arrêté à la date du 08/11/2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le 12/11/2021*

Le Maire,

  
Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le *12/11/2021*  
Et de l'affichage le *12/11/2021*  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

  
